



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 4 novembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 4 novembre 2019, à 19 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Madame Manon Desnoyers, district 3 est absente.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Plan sécurité civile
4. Contrat 2020-2025 ~ matières résiduelles
5. Aliénation de biens ~ incendie
6. Projet d'optimisation des ressources
7. Aménagement de la patinoire
8. Travaux Havre-Bleu
9. Période de questions de la séance
10. Levée de la séance

19-11X-439

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
19-11X-440

PLAN SÉCURITÉ CIVILE

- ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;
- ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;
- ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Julienne reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;
- ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;
- ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;
- ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité de Sainte-Julienne préparé par Mme Nathalie Girard, directrice générale adjointe et M. Éric Ducasse, directeur du service de sécurité incendie soit adopté;

QUE Mme Carol Foley soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

19-11X-441

CONTRAT 2020-2025 ~ MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité via sa résolution 14-12R-484, a octroyé à la compagnie EBI le contrat de collecte, transport, récupération et valorisation des matières recyclables et organiques et la collecte, transport et élimination des déchets solides

CONSIDÉRANT QUE ce contrat vient à échéance le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de sa délégation de compétence, la MRC de Montcalm a procédé à divers appels d'offres pour :

- traitement des matières organiques
- tri et mise en marché des matières recyclables
- service d'élimination des déchets domestiques
- collecte et transport des matières;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'analyse de chacune des soumissions reçues et fait ses recommandations aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE dans tous les cas, EBI Environnement Inc. a été déclaré le plus bas soumissionnaire conforme par la MRC;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité de chacune des municipalités d'octroyer le contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE la municipalité de Sainte-Julienne octroie les contrats suivants à EBI Environnement Inc. pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2025, selon les modalités suivantes;

- Traitement des matières organiques au coût de 50.39 \$ la tonne pour un montant estimatif de 226 755 \$ plus les taxes applicables;
- Élimination des déchets domestiques au coût de 31.00 \$ la tonne pour un montant estimatif de 442 835 \$ plus les taxes applicables;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 4 novembre 2019

- Tri et mise en marché des matières recyclables au coût de 79.95 \$ la tonne pour un montant estimatif de 354 178.50 \$ plus les taxes applicables;
- Collecte et transport des matières résiduelles au coût de 2 193 650 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce contrat inclut, annuellement :

- Déchets: 22 collectes mécanisées et 4 collectes d'encombrants;
- Matières recyclables: 24 collectes mécanisées et 2 collectes manuelles;
- Matières organiques: 35 collectes mécanisées, 4 collectes manuelles de résidus verts et 1 collecte de sapin de Noël.

le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres, le devis et les addendas ainsi que les soumissions signées par l'adjudicataire.

QU'à ces montants est ajouté le coût des redevances applicables tel que déterminé annuellement par le MELLCC;

QUE la Municipalité s'engage à défrayer mensuellement le coût de ces divers éléments conformément à la facture émise par EBI Environnement Inc.;

ADOPTÉE

19-11X-442

ALIÉNATION DE BIENS ~ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entente intervenue avec la municipalité de Saint-Charles-Borromée, le service incendie a un surplus d'inventaires de bombonne d'air comprimé et d'appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'est montrée intéressée par l'achat de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE Aréofeu désire reprendre certains de ces équipements et émettre un crédit valide pour l'achat de nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité et incendie de procéder à l'aliénation de ces biens;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le directeur du service incendie à procéder à l'aliénation des biens suivants:

- 4 cylindres d'air comprimé vendus à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints au coût de 173.95 \$ chacun plus les taxes applicables;



No. résolution
ou annotation

- 12 appareils respiratoires avec facial et 50 cylindres d'air remis à la compagnie Aréofeu pour l'émission d'un crédit de 6 810 \$ plus les taxes applicables qui sera appliqué sur l'achat de nouveaux équipements.

ADOPTÉE

19-11X-443

PROJET D'OPTIMISATION DES RESSOURCES

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente d'optimisation des ressources incendie;
- CONSIDÉRANT QUE les services incendie veulent faire évaluer l'opportunité et la faisabilité d'un regroupement sous forme de régie;
- CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une étude de la firme Raymond Chabot Grant Thornton s'avère nécessaire;
- CONSIDÉRANT QUE le mandat sera donné par la municipalité de Rawdon;
- CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette étude sont évalués à 15 000 \$ plus les taxes applicables à partager entre les instances concernées;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité et incendie d'autoriser cette étude;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la municipalité de Rawdon à mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer la validation comptable du projet d'optimisation des ressources des services incendie;

QUE la municipalité s'engage à défrayer sa part des coûts dans le projet à même le budget incendie.

ADOPTÉE

19-11X-444

AMÉNAGEMENT DE LA PATINOIRE

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a aménagé une patinoire au parc 4-vents;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu l'aide financière de diverses instances pour procéder à cette construction;
- CONSIDÉRANT QUE des sommes sont encore disponibles dans ce budget;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE des installations supplémentaires permettraient une meilleure utilisation de la patinoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité loisir, sports, culture et événements spéciaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise:

- la directrice des services culturels et récréatifs à procéder à l'acquisition de deux estrades avec dossier ainsi qu'à l'installation de l'électricité nécessaire pour alimenter le panneau indicateur (cabane des marqueurs);
- une dépense maximale de 11 000 \$ plus les taxes applicables, à être défrayée par le solde de l'aide financière.

ADOPTÉE

19-11X-445

TRAVAUX HAVRE-BLEU

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 19-01R-018, le conseil a autorisé des travaux d'installation d'une borne-fontaine ainsi que d'une conduite d'aqueduc (entrée de service) pour permettre l'installation de gicleurs au Havre-Bleu;

CONSIDÉRANT QUE la résolution prévoyait que la main-d'oeuvre était fournie par nos cols bleus;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la borne-fontaine nécessite l'intervention de main-d'oeuvre externe;

CONSIDÉRANT QUE la borne-fontaine servira également aux besoins de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil abroge la résolution 19-01R-018;

QUE le conseil autorise le directeur du développement et des infrastructures à faire procéder, aux frais de la municipalité, à l'installation d'une borne-fontaine à l'intersection de la rue Desroches et de la route 125;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 4 novembre 2019

QUE la municipalité fournisse, à ses frais, la main-d'oeuvre nécessaire pour l'installation de l'entrée de service reliant la borne-fontaine au Havre-Bleu;

QUE le Havre-Bleu défraie tous les coûts de matériaux nécessaires à l'installation de l'entrée de services;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre le Havre-Bleu et la municipalité;

QUE Excavation Carroll soit mandaté pour effectuer ces travaux;

QUE ces dépenses soient défrayées par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

19-11X-446

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière